



ESTRABLIN HISTORIQUE

Exposition Les Chemins d'Estrablin

>l'évolution du tracé du Chemin Charbonnier

>l'acte de vente du remembrement privé

>les corvées de chemins

>la boucle de la Vezonne en 2025

Cette exposition est un extrait du fonds documentaire de l'association Estrablin Historique. Par définition, le sujet n'est pas exhaustif. Les documents présentés sont partiels. Vous pouvez relever des inexactitudes ou des manques. N'hésitez pas à rejoindre l'association ou à nous contacter pour nous faire part de vos remarques et/ou informations complémentaires.

estrablinhistorique@gmail.com

HISTOIRE DU CHEMIN CHARBONNIER



①

Le chemin Charbonnier bordé de lavandin au début des années 2020

Jusqu'en 1893, le chemin Charbonnier était rectiligne :

Vous vous demandez bien pourquoi, quand vous empruntez le chemin Charbonnier depuis la Bourgeat, celui-ci oblique et pique vers le « Pont Rouge » avant de reprendre son cours un peu plus haut à travers champs. Effectivement si on regarde de près le cadastre napoléonien de 1824, le tracé était rectiligne.



La perspective rectiligne du chemin Charbonnier



(2)

11 Septembre 1893

Le chemin Charbonnier change de tracé

C'est une vente entre Barthélémy Poyet et Joseph Gonnet, avec pour but de « remembrer », c'est à dire faire en sorte que le chemin devienne la limite entre les propriétés, qui décida d'infléchir la rectitude du tracé.



3

**Le chemin Charbonnier oblique en direction
du « Pont Rouge »**

11 Septembre 1893

Vente
par
M. Barthélémy Loyet

a
M. Joseph Gonnec

L'acte de vente de 1893

Acte de vente communiqué par Marc Gaillard



23-298

DEPOT N° 49

30 SEPI 69

16.00

之三

之三

Entre les Sousdignes { 30 Sept 69
et Monsieur Barthélémy Pojet Vol. 1600 n° 23
Propriétaires
Domicile à Strasbourg.

Sing-park;

Et abondem Joseph Gomets aussi
proprietaire, domicili au même lieu

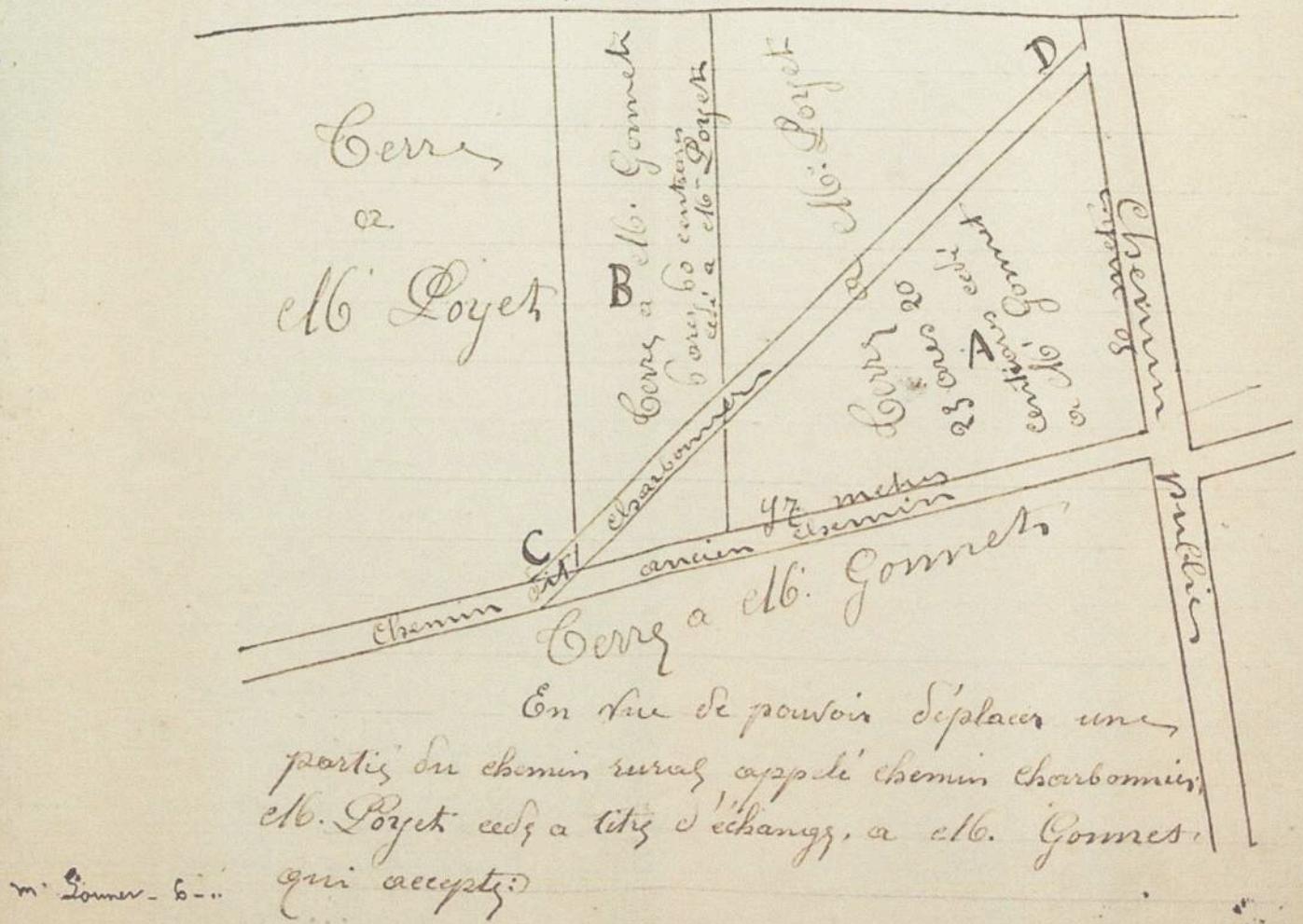
S'anty part;

Il a été confirmé ce qui suit:

Pour l'intelligence de l'échange objet

Des présentes, les soussignés ont établi ci-dessous le
croquis des immeubles qu'ils se proposent d'échanger
entre eux, situa sur la commune d'Estrablin mas-
des Grandes Cras.

Rivière de la Vesonne



Une contenance de environs vingt-trois acres
vingt centiares, à partiellement au midi. S'inscrit plus grande
pièce de terrain marquée A au croquis ci-dessus, confinant
au nord le surplus restant à M. Loyer; au couchant
terre à M. Gommel; au midi le chemin charbonnier
et au levant un chemin public.

Et M. Gommel ceci a écrit :
Contre échange à M. Loyer qui accepte ?

Une contenance de environs six
acres soixante centiares représentant presque
la totalité de la parcelle de terrain qu'il possède
joignant celle de M. Loyer. Ces six acres soixante
centiares sont marqués au croquis ci-dessus par
la lettre B ils ont pour confins au levant partie
partie sud-est à M. Loyer et le surplus
de la parcelle restant restant à M. Loyer; au nord
la rivière la Risonne au couchant terre au dit
M. Loyer et au midi petit triangle restant réservé
à M. Gommel.

Par la réalisation de cet échange la
partie du chemin rural étant reporté suivant
la direction C.D. indiquée au croquis ci-dessus
et nouveau chemin limitrophe à l'autre, les
propriétés respectives des deux échangeurs, étant
expliquée que la partie du chemin rural abandonné
semble la propriété exclusive de M. Gommel.

Le tout comme l'indique le croquis
ci-dessus, et sans garantie de contenance.

Chacun entre en possession de tout
ce qui lui est cédé en échange ou en contre échange.

Mr. Gommet a présentement
perdu à titre de doublé à Mr. Pojet, qui le
reconnait une somme de quarante francs, et
lui en poste bonne et valable quittance

Pour la perception des droits d'
enregistrement, le lot cedi à titre d'échange par
Mr. Pojet est déclaré être d'un revenu annuel
de quatre francs et celui cedi à titre de contre
échange par Mr. Gommet est déclaré être d'un
revenu annuel de deux francs

Onci contre et fait double
à Estrasburg le onze Septembre mil huit cent
quatre vingt trois

... Gommet Barthélémy Pojet

2.20
2.10
—
4.90
1.08
—
5.38

Enregistré à Vienne No 209

le seize septembre 1899 reçu et remis 2.20
échange 2.10 d' 1.08 total
cinq francs trente huit -

Carcassonne

149) Recs..... 1.25
Bulletin..... " .24
6.1 Timbre..... " .60
" 1.92
Inscript.... " .54
Trans.... " .54
Dépôt.... " .20
Total.... 1.75

Transcrit à la Conservation de Vienne, le
dix-neuf Septembre mil huit cent
quatre-vingt Treize vol. 1600 p. 23
et inscrit d'office vol.

Recu: Quatre francs 75 centimes

verso 149

La passerelle dite du « Pont Rouge »



(4)



⑤

La passerelle sur la Vézonne en face Des paulières



6



Les Journées de chemins ou de prestations

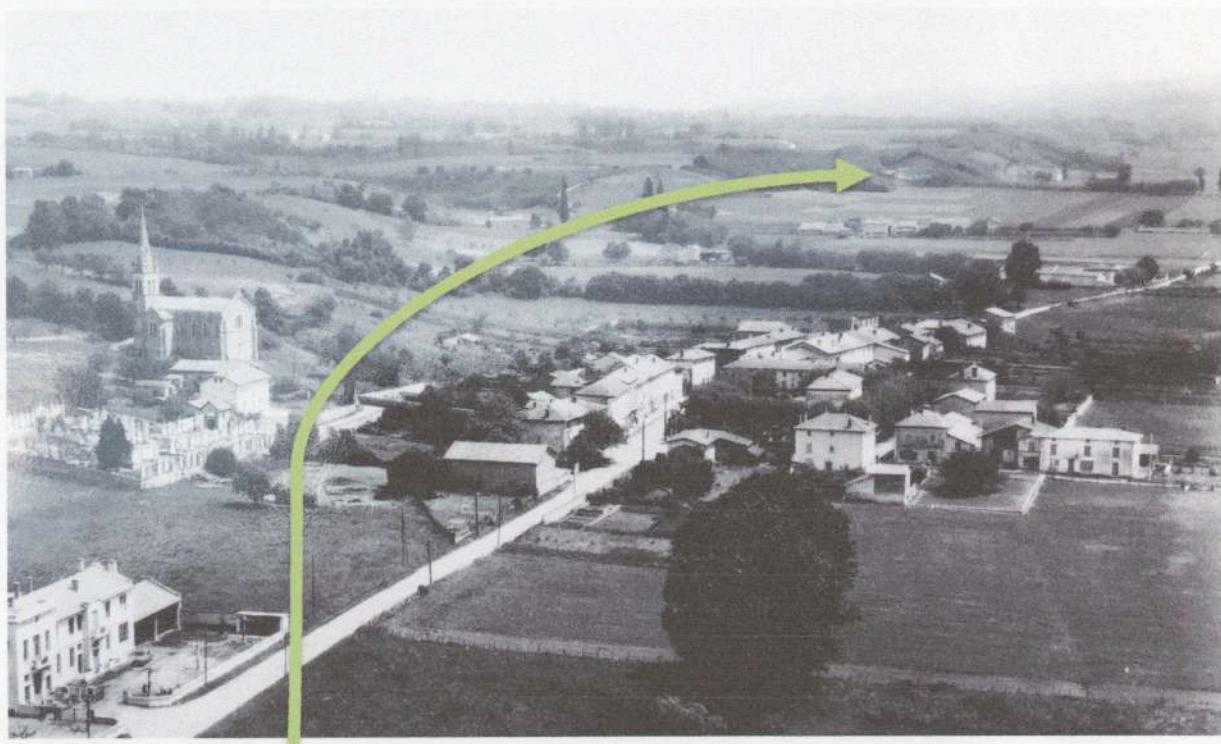


Routes, chemins Les journées de chemins à Estrablin

(Article rédigé par Rémy Perrot -décembre 2023)

Les journées de chemins concernaient les agriculteurs de la commune d'Estrablin qui souhaitaient payer moins d'impôts locaux. Elles se passaient souvent en hiver, les agriculteurs étaient alors plus disponibles pour entretenir les chemins, les fossés ; sauf pour le cimetière où le piochage de l'herbe avait lieu à la fin de l'été à une date proche de la Toussaint.

Le cantonnier du village indiquait les routes en mauvais état pour boucher les trous, charger les routes en gravier afin de les rendre plus carrossables. Les pneus n'existaient pas sur les engins agricoles tirés par des animaux, c'étaient des roues à bandages.



Sur cette carte postale des années 50 de la collection d'André Abel-Coindoz, apparaît au fond la carrière de chez Roux mentionnée par Rémy Perrot

Nous traversons alors le village d'Estrablin en direction de Moidieu, laissant sur la gauche le hameau du Michalin, la route du Badoit. Nous arrivons à la route de Septème, que nous empruntons après avoir marché quelques centaines de mètres. Nous découvrons sur la droite un petit lotissement avec à l'arrière, des friches surmontées d'un « dôme » de couleur ocre : c'est l'ancienne carrière de Chez Roux, propriété à l'époque de Henri Guinet. Cette carrière n'est plus exploitée à ce jour.



La carrière en 2024 – photo Estrablin Historique

Elle se compose d'un gravier compact, argileux, mêlé à des pierres de différentes grosseurs. C'est là que défilaient les attelages de bœufs, de chevaux qui tiraient les tombereaux. Bien plus tard, les remorques furent attelées aux tracteurs. Le chargement s'effectuait à la main, à la pelle, en plein hiver. Celui-ci était souvent plus rigoureux qu'aujourd'hui. Parfois, nous éclairions un petit feu de bois pour nous réchauffer entre deux chargements. Nous creusions dans la butte avec un pic, l'occasion de trier les grosses pierres mises de côté pour fabriquer des gabions, grandes cages en grillage remplies de ces pierres, qui servaient à protéger les berges des rivières.

Une fois amené sur place, le gravier était déchargé en petits tas soit pour boucher les trous ou renforcer les chemins. Une équipe répartissait uniformément le gravier ; puis, intervenait le « spécialiste » qui cassait les cailloux avec une petite massette munie d'un manche en noisetier (pour la flexibilité). Il bloquait le caillou avec la pointe de sa galoche et d'un coup sec, fendait la pierre (Michel Jallamon-Grivaz peut encore en faire la démonstration).

Ces pierres ferraien la route et lui donnaient une certaine tenue.

Ce travail hivernal a duré jusque dans les années 1970, et puis petit à petit, le goudron est arrivé avec le « gravillon » qui assurait une meilleure prise de l'ensemble. Avec lui, le mot « chemin » a été remplacé par le mot « route ». L'ensemble de ces voies ont été classées, numérotées...

Depuis bien des années, la carrière de Chez Roux n'est plus utilisée, les roues à pneus ont remplacé les roues à bandages, et des entreprises spécialisées et mécanisées ont remplacé les agriculteurs devenus bien moins nombreux.

Notes de la rédaction

Dans le livre des frères Levet, il est fait état de ces prestations vicinales et de l'évolution des routes de notre commune à plusieurs pages :

Page 162 :

« C'est là une pratique qui s'est éteinte vers les années 1940-45, à l'époque où la plupart des chemins vicinaux furent goudronnés. Autrefois, donc, les contribuables qui étaient imposés de la taxe vicinale, aujourd'hui incluse dans les impositions foncières, pouvaient s'en acquitter par des journées de travail, dites de «prestation», soit en main d'œuvre, soit en fournissant du matériel (tombereau, chevaux ou bœufs). Ces travaux, exécutés pendant les périodes creuses de l'automne ou de l'hiver, étaient effectués sous les ordres du cantonnier. Il s'agissait de l'entretien des fossés, aujourd'hui un peu trop délaissés, et également de toute réparation des routes. C'est là qu'intervenaient les attelages. Enfin, le rouleau communal terminait ce travail auquel chacun contribuait avec conscience. »

Page 98 :

« On se souvient de M et Mme Fangeat, anciens propriétaires de l'Hôtel Central de Vienne, et tout à côté de la famille Dulot, le cantonnier, un des derniers que l'on a connus cassant les pierres à la massette pour charger les chemins (on ne connaissait pas encore le goudron à la campagne) »

Page 159 à l'occasion du Comice agricole d'Estrablin

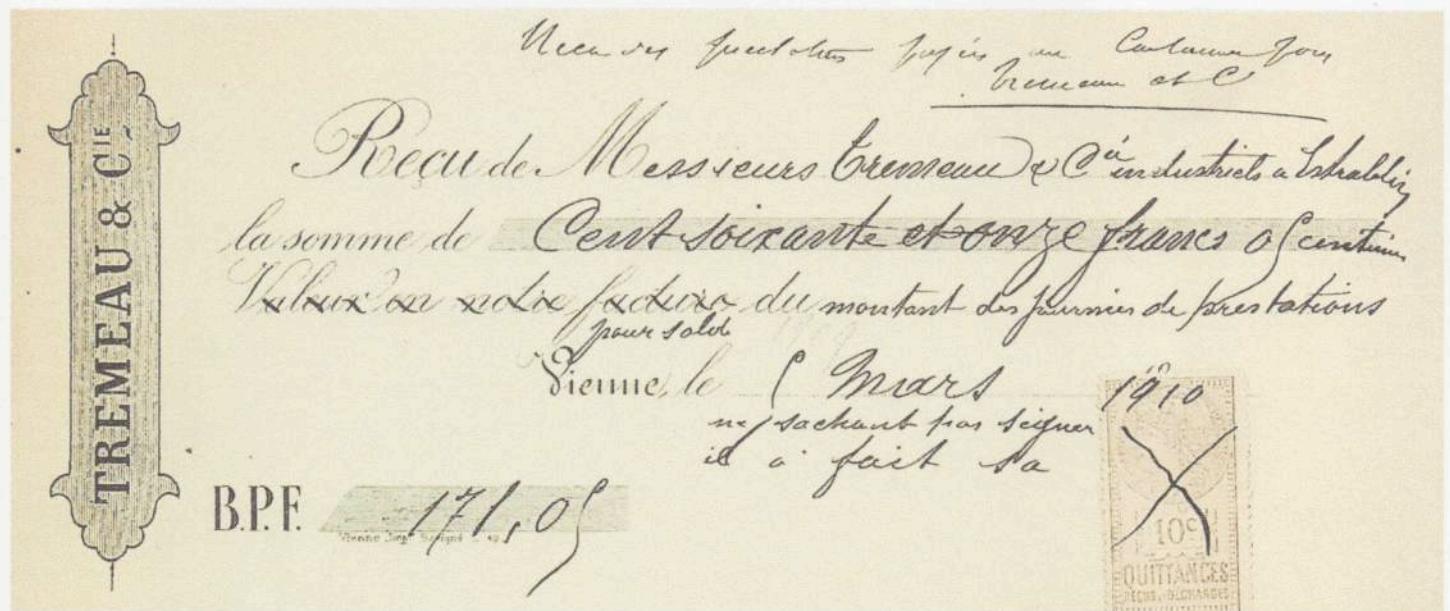
« Le 17 septembre 1933 Ce jour-là, Estrablin se paraît de ses plus beaux atours et aucun effort ne fut épargné ; on alla même jusqu'à faire goudronner certains chemins vicinaux. »

Sur la carte IGN des années 1950, page suivante, vous pouvez observer le nombre important de chemins pas encore goudronnés à l'époque.

La légende de la carte IGN les indique en trait noir simple ou doublé de pointillés ou _____

Un reçu de journées de prestations

Dans notre revue N°2/2024, publiée en juin dernier, Rémy Perrot nous a raconté les journées de chemins qui concernaient les agriculteurs de la commune qui souhaitaient payer moins d'impôts locaux (voir page 47 et suivantes de la revue Mémoires Estrablinaises 2/2024). Nous rapportons également dans cet article, les propos d'André Levet, à la page 162 du livre « Estrablin, histoire d'une commune publié en 1999 », qui mentionnait l'existence autrefois de la taxe vicinale : « *les contribuables qui étaient imposés de la taxe vicinale, aujourd'hui incluse dans les impositions foncières, pouvaient s'en acquitter par des journées de travail, dites de prestation... ».*



Nous avons trouvé une trace de celles-ci dans les nombreux documents fournis par les Amis de Vienne et que nous avons numérisés en vue de la rédaction d'un hors-série consacré à l'histoire de la famille Tremeau et de la stéarinerie de la Bougie. La famille Tremeau s'acquittait en mars 1910 de la somme de cent soixante et onze francs et cinq centimes, pour laquelle elle utilisait un formulaire de son entreprise afin de faire signer d'une croix le cantonnier d'Estrablin, à qui elle a versé la somme pour solde du montant des journées de prestations de l'année 1909.